Image not found or type unknown

avant de maison avant le divorce

Par **koza**, le **07/02/2012** à **19:14**

bonjour, nous sommes séparés depuis août 2011.
D'un commun accord , mon mari a loué une maison.
De mon côté, j'ai rapidement trouvé une maison à acheter et obtenu un prêt (relais car notre commerce est à vendre et avons un acheteur potentiel). mon mari est co-emprunteur, mais nous souhaitons que la maison soit à mon nom puisque je vais commencer à rembourser (en avril) et nous ne voulons pas qu'elle apparaisse dans le partage (à cause des 1%).
Notre notaire (qui s'occupe de la vente de notre commerce) nous dit de mettre une clause dans l'acte de vente mais le notaire de la maison dit que ce n'est pas possible de la mettre à mon nom propre car nous sommes mariés sous le régime de la communauté et le divorce n'a pas été prononcé (automne 2012...), qu'il aurait fallu acheter cette maison après le divorce (or pour les enfants, cela entrainait pas mal de perturbation (transport, école...).
Nous essayons de gérer au mieux cette situation et là, on se trouve dans l'impasse et ne sait comment faire.
C'est pourquoi j'espère que vous pourrez me conseiller.
Merci d'avance

Par **Laure11**, le **08/02/2012** à **11:44**

Bonjour,

[citation]*le notaire de la maison dit que ce n'est pas possible de la mettre à mon nom propre car nous sommes mariés sous le régime de la communauté et le divorce n'a pas été prononcé (automne 2012...), qu'il aurait fallu acheter cette maison après le divorce* [/citation]

Le Notaire a raison. De plus votre mari est co-emprunteur....Le crédit n'acceptera jamais de retirer le nom de votre mari pour l'emprunt.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés